

**L'an deux mil trois, le treize janvier**, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, en session ordinaire, sur convocation de Monsieur le Maire en date du 3 janvier 2003, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DURAND, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : MM. Jean-Luc DURAND, Maire, François OUVRARD, Danielle MORIN, Jacqueline NIEL, Olivier HERVÉ, Monique REY, adjoints, Jean-Paul DAVID, Françoise GRIMAUD, Michel CLOUET, Pierre TRIPON, Pascal BRISON, Yves ROBIN, Anne MOREL, Yves BREHANT, Jean-Pierre LINOT, Guénola BOURDON, Annick PIERS, Didier SAVARY, Didier DAVAL, Lionel GOGUILLON, Conseillers Municipaux.

Nombre de Membres :

en exercice 22

présents 20

votants 22

**ABSENTS EXCUSÉS** : Mlle Frédérique CHAUVEAU, procuration à M. Jean-Paul DAVID  
M. Jacques CORLAY, procuration à M. François OUVRARD

**ABSENT** : ---

**SECRETARE** : Mme Danielle MORIN, Adjointe, est élue secrétaire de séance.

**ASSISTANTES** : Mme Madeleine RINCÉ, Directrice Générale des Services  
Mlle Catherine ROZE, Rédacteur territorial

## **PROJET D'AÉROPORT DE NOTRE-DAME-des-LANDES**

---

### CONTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LE CADRE DU DÉBAT PUBLIC

Monsieur le Maire indique que des conseillers municipaux se sont déjà prononcés sur le texte adopté par le Conseil Communautaire de la CCEG le 18 décembre 2002. En effet, il paraît important de donner une assise plus forte à cette position en la faisant voter par les conseils municipaux. C'est le souhait d'un certain nombre de délégués communautaires, dont je fais partie. »

Monsieur François OUVRARD donne lecture de la synthèse des rapports des trois groupes de travail de la Commission Aéroport de la CCEG (Document annexé – ANNEXE 2).

Monsieur le Maire précise que « Ce texte est issu de travaux relativement importants. Deux personnes de Grandchamp siègent au sein de la commission « Aéroport » : François OUVRARD et Yves ROBIN. Mais dans les faits nous sommes trois. Je m'impose d'aller régulièrement aux réunions de travail. La commission a travaillé de manière tout à fait sérieuse pour dégager de ses travaux une synthèse. Un groupe de travail de la commission « Aéroport » a réussi, dans un certain consensus, à retranscrire les travaux et proposer une motion qui a été adoptée par le Conseil communautaire.

Chacun pourra estimer, par rapport à ce qui a été dit à la réunion d'information de la population, que nous sommes allés trop ou pas assez loin. Dans l'état actuel des choses, la stratégie qui a été choisie est plutôt d'avoir obtenu un texte consensuel qui soit adopté à la quasi-unanimité.

C'est la première contribution que nous versons au débat public ; on pourra en fournir d'autres. Mais, en ouverture du débat public, il nous a paru plus important de parler au nom de la CCEG de manière unanime et solidaire. La CCEG comporte 42 conseillers titulaires et 24 suppléants, qui représentent plus de 45000 habitants. »

Monsieur François OUVRARD lit en suite le document sur le positionnement de la CCEG à l'égard du débat public « Conclusions de la Commission Aéroport et propositions de résolutions »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix POUR et 4 CONTRE

**APPROUVE** la synthèse des rapports des trois groupes de travail de la Commission Aéroport de la CCEG.

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,  
Jean-Luc DURAND

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Publié ou Notifié  
28.01.2003